

## Formation assistant-e en soins et santé communautaire

La formation d'assistant-e en soins et santé communautaire est une formation en école de métier à plein temps répartie sur 3 ans. L'admission à cette formation s'effectue sous certaines conditions et sur la base d'examens d'admission

### ■ CONDITIONS D'ADMISSION

Se référer au document sur les conditions d'admission

### ■ DEROULEMENT DE LA FORMATION

L'école assure le rôle de l'entreprise formatrice. Elle est responsable de la formation et fournit, par le biais d'une convention avec les milieux professionnels, les stages pratiques nécessaires au développement et à l'acquisition des compétences professionnelles. La formation se déroule sur le système de l'alternance en proposant 2 stages par année dont la durée est progressivement augmentée.

### ■ LA 1<sup>RE</sup> ANNEE

L'accent principal de cette première année, permet de poser les connaissances de base indispensables pour cette formation et l'intégration progressive dans le monde professionnel. L'organisation modulaire de la formation est effectuée de la manière suivante :

- ✓ Des semaines de formation en école
- ✓ Hormis les cours de culture générale et de sport, l'apprenti-e développe les compétences relationnelles, gestuelles et cognitives essentiellement dans les domaines suivants :
  - ↳ **de l'hygiène, des soins et de l'assistance**
  - ↳ **de l'organisation de la vie quotidienne, l'alimentation**
  - ↳ **de l'habillement et linge, des activités domestiques**
  - ↳ **de l'administration et de la logistique, de l'organisation du travail**
- ✓ 2 stages permettant l'intégration progressive dans le monde du travail
- ✓ Ils permettent de pratiquer les activités liées aux domaines précités et de développer les compétences professionnelles qui y sont liées.
- ✓ Ils permettent de confirmer les aptitudes et capacités requises pour la formation.

L'apprenti-e de première année est capable de collaborer aux activités de l'entreprise, ceci dans un contexte limité et prévisible, sous contrôle.

A la fin de cette première année, la promotion en deuxième année est validée en regard des résultats obtenus (validation des modules, des compétences personnelles et du 2<sup>ème</sup> stage).

## ■ LA 2<sup>E</sup> ANNEE

L'accent principal de cette deuxième année, permet de développer les compétences professionnelles par l'exercice des pratiques en stage et de s'adapter aux différentes situations :

- ✓ Des semaines de formation en école.
- ✓ L'apprenti-e continue à acquérir et développer les compétences de première année et développe de nouvelles compétences dans les domaines suivants :
  - ☞ **des activités professionnelles centrées sur les clients**
  - ☞ **de l'hygiène, des soins et de l'assistance**
  - ☞ **des actes médico-techniques**
  - ☞ **des situations de crises et d'urgences**
  - ☞ **de la prévention et de l'entretien des ressources**
- ✓ 2 stages permettant le développement des compétences professionnelles :
  - ☞ Ils permettent de pratiquer les activités liées aux domaines précités et de développer les compétences professionnelles qui y sont liées.
  - ☞ Ils permettent de travailler la bonne distance professionnelle.

L'apprenti-e de deuxième année est capable d'adapter ses soins aux différents client-e-s et d'organiser et d'exécuter de manière autonome et responsable les activités selon le mandat reçu dans le domaine d'activité spécifique. La diversité des expériences en stage et les différentes branches professionnelles enseignées ont pour but de développer l'ensemble des compétences professionnelles.

Les résultats obtenus pendant cette deuxième année (validation des modules, des compétences personnelles et du 2<sup>e</sup> stage) permettent la promotion en troisième année.

## ■ LA 3<sup>E</sup> ANNEE

Avec un fort accent sur la formation pratique en entreprise, la troisième année comprend :

- ✓ Des semaines de formation en école
- ✓ 2 stages permettant le développement des compétences professionnelles dont le dernier est dit de professionnalisation.
- ✓ 1 stage à option d'une semaine choisi et organisé par l'apprenti-e

L'apprenti-e de troisième année est capable de gérer de manière autonome et responsable les exigences que pose la situation professionnelle, dans un contexte plus ou moins limité et prévisible.

## ■ LA FIN DE LA FORMATION

Elle est sanctionnée par des examens théorique et pratique des branches professionnelles et de culture générale permettant d'obtenir un **certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire**.

## ■ LES PERSPECTIVES

- ✓ Travailler en qualité d'assistant-e en soins dans une institution, un hôpital ou à domicile
- ✓ Effectuer la maturité professionnelle santé-social post-CFC pendant une année en école
- ✓ Poursuivre une formation supérieure pour l'obtention d'un diplôme
- ✓ Accéder à une HES, après avoir obtenu une maturité professionnelle santé-social.

## ■ REMUNERATION PENDANT LA FORMATION

- ✓ En 1<sup>re</sup> année : pas de rémunération
- ✓ En 2<sup>e</sup> année : 290 francs par mois (pas de 13<sup>e</sup> salaire)
- ✓ En 3<sup>e</sup> année : 580 francs par mois (pas de 13<sup>e</sup> salaire)

## ■ FRAIS DE FORMATION (A CHARGE DE L'APPRENTI-E)

En début de première année, l'apprenti-e doit acquérir les ouvrages qu'il/qu'elle utilisera au cours des trois ans de sa formation : le coût de ces livres se monte à approximativement 600 francs pour le CFC et 800 francs pour la MPS2.

| Formation « Alternance »                 |                       |                       |           |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------|
| Volées                                   | Forfait administratif | Activités extérieures | Total     |
| 1 <sup>re</sup> année ASE / ASSC / MPS2i | CHF 100.—             | CHF 50.—              | CHF 150.— |
| 2 <sup>e</sup> année ASE / ASSC / MPS2i  | CHF 100.—             | CHF 50.—              | CHF 150.— |
| 3 <sup>e</sup> année ASE / ASSC / MPS2i  | CHF 100.—             | CHF 100.—             | CHF 200.— |

## ■ PAS DE FINANCE D'INSCRIPTION